

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2011

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Exercice 2011 Amort. Prov.	Montant net	Exercice 2010 Montant net
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	1	131 153	70783	60370	52 135
Goodwill	2	866751	31445	835 306	791 146
Immobilisations du domaine concédé	3	5086	3 875	1211	1 413
Immobilisations corporelles	4	3 136 042	2 017 592	1118450	1 007 299
Immeubles de placement	5	27774	8 673	19 101	5 157
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6	481 284	562	480722	451 205
Autres actifs financiers non courants	7-14	205 567	25 533	180 034	178 982
Impôts différés actifs non courants	20	128 094		128 094	109798
Total actifs non courants		4981751	2 158 463	2 823 288	2597135
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	8-10	356029	40146	315883	324 431
Clients et autres créances d'exploitation	10	7 553 523	274 318	7 279 205	6485316
Autres actifs courants	10	383 093	160	382 933	240 688
Actifs d'impôt exigible	10	45 934		45 934	46351
Impôts différés actifs courants	20	131 425		131425	132 270
Actifs financiers courants	14	2 976	42	2934	3 122
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9-14	1 579 673	1 516	1 578 157	1 421 141
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9-14	1 783 750		1783750	1 592 599
Total actifs courants		11 836 403	316 182	11 520 221	10 245 918
TOTAL ACTIF		16 818 154	2474645	14 343 509	12843053

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2011

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Capitaux propres			
Capital social		148 806	148 806
Primes liées au capital		54333	54333
Réserves consolidées		810 963	716 636
Résultat net		416 819	416 941
Acompte sur dividendes		(122 579)	(62 313)
Capitaux propres - part du Groupe		1308342	1274403
Intérêts minoritaires		296 825	269336
Total capitaux propres		1 605 167	1543739
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et autres avantages au pe	rsonnel 11	152060	141 565
Provisions pour risques non courantes	12	120062	113 383
Emprunts et dettes financières	14	477 862	261 855
Autres passifs non courants		93 084	61 013
Impôts différés passifs non courants	20	50 235	47706
Total passifs non courants		893303	625 522
Passifs courants			
Provisions pour risques courantes	12-10	1422067	1338549
Fournisseurs	10	4477448	3986780
Autres passifs courants	10-13	5 2 3 1 8 9 8	4571505
Passifs d'impôt exigible	10	98607	115446
Impôts différés passifs courants	20	16846	10954
Dettes financières courantes	14	598 173	650558
Total passifs courants		11845039	10673792
TOTAL PASSIF		14343509	12843053

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

Pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Chiffre d'affaires	15	14 107 159	13118181
Produits des activités annexes	17	69688	70417
Produits d'exploitation		14176847	13188598
Achats consommés		(3 140 135)	(3 097 070)
Sous-traitance et autres charges externes		(6948072)	(6301309)
Charges de personnel		(2929396)	(2705462)
Impôts et taxes		(169 535)	(161 865)
Autres produits et charges opérationnels		6223	9489
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(371 533)	(354843)
Résultat opérationnel sur activité	17	624399	577 538
(en% du CA)		4,43 %	4,40%
Paiements en actions	18	(36696)	(26271)
Perte de valeur des goodwill		(8 020)	(1 751)
Résultat des sociétés mises en équivalence	6	58068	62997
Résultat opérationnel		637751	612513
(en% du CA)		4,52 %	4,67 %
Coût de l'endettement financier brut		(19125)	(18 535)
Produits financiers des placements de trésorerie		27 114	21665
Coût de l'endettement financier net		7989	3130
Autres produits financiers	19	83 147	121 101
Autres charges financières	19	(106447)	(103 280)
Charge nette d'impôts	20	(171 951)	(166775)
Résultat net de l'exercice		450489	466 689
Part des minoritaires		33 670	49748
Résultat net part du Groupe		416819	416941
(en% du CA)		2,95%	3,18%
Nombre d'actions		18600811	18 600 811
Résultat par action (en euros)		22,41	22,42

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011

(en milliers d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires)	450489	466689
Instruments financiers: variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(7 747)	1386
Écarts de conversion	3 080	46679
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(4667)	48065
Résultat global de la période	445822	514754
dont:		
Part du Groupe	416 203	460361
Part des intérêts minoritaires	29619	54393

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE IFRS

Comptes consolidés au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	450 489	466 689
Dotations nettes aux amortissements	301 868	287 609
Dotations nettes aux provisions	21 145	81 267
Paiement en actions (IFRS 2) et autres retraitements	(17 329)	(6935)
Résultat de cession	(11 281)	(47 414)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	(82)	(1 435)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées	(60 837)	(63 693)
Coût de l'endettement financier net	(7989)	(3 130)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	171 950	166774
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	847 934	879 732
Variation du B.F.R. et des provisions courantes	294 609	(260 611)
Impôts payés	(175 434)	(97 348)
Intérêts financiers nets versés	10718	634
Dividendes reçus des entreprises associées	35 460	34776
Flux de trésorerie liés à l'activité	1 013 287	557 183
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(380 581)	(354420)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	46265	52 115
Acquisition d'immobilisations financières	(98 826)	(159 496)
Cession d'immobilisations financières	905	48 701
Incidence nette des variations de périmètre	(10 835)	77 821
Variation des créances financières sur PPP/concessions	(23 686)	(19 551)
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	2 769	696
Autres	23 860	(41 457)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(440 129)	(395 591)
Sommes reçues des minoritaires lors des augmentations de capital	1	63
Dividendes distribués par VINCI Construction	(364 762)	(276 591)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(16 264)	(12 660)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	28 185	23 560
Variation des emprunts	168 938	(114 015)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et dettes financières courantes	(235 560)	308 864
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(419 462)	(70 779)
Variation de la trésorerie nette	153 696	90 813
Trésorerie nette à l'ouverture	1 099 988	1 038 231
Autres variations	17 738	(29 056)
Trésorerie nette à la clôture	1 271 422	1099988
Trésorerie nette à la clôture	1 271 422	1 099 988
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 578 157	1 421 141
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	7 093	42 606
Dettes financières non courantes	(467 842)	(251 993)
Autres dettes financières courantes (hors découverts)	(84 312)	(156 308)
Juste valeur des produits dérivés nets	(11 246)	(10 895)
Excédent financier net à la clôture	2293272	2144539

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres (comptes consolidés au 31 décembre 2011)

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversions	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres		Minori- taires	Total
Au 31 décembre 2009	148806	54333	597954	(81268)	385 287	(3870)	1101242	233398	1334640
Affectation du résultat de l'exercice précédent			385 287		(385 287)				
Dividendes distribués			(214 278)				(214 278)	(12 660)	(226 938)
Acompte sur dividendes			(62 313)				(62313)		(62 313)
Résultat de l'exercice					416941		416941	49748	466689
Instruments financiers : variations de juste valeur						1615	1615	(229)	1386
Paiement en actions (IFRS 2)			(9 679)				(9679)		(9679)
Écarts de conversion			(46)	41 851			41805	4874	46679
Variations de périmètre et divers			343	(1 273)			(930)	(5 795)	(6725)
Au 31 décembre 2010	148 806	54333	697 268	(40 690)	416 941	(2 255)	1 274 403	269 336	1543739
Affectation du résultat de l'exercice précédent			416 941		(416 941)				
Dividendes distribués			(242 183)				(242 183)	(16 264)	(258 447)
Acompte sur dividendes			(122 579)				(122 579)		(122 579)
Résultat de l'exercice					416 819		416 819	33 670	450489
Instruments financiers : variations de juste valeur						(4 462)	(4 462)	(3 285)	(7 747)
Paiement en actions (IFRS 2)			(4 897)				(4 897)	•	(4897)
Écarts de conversion			82	3 764			3846	(766)	3 080
Variations de périmètre et divers			(13 271)	666			(12605)	14 134	1529
Au 31 décembre 2011	148 806	54333	731361	(36 260)	416 819	(6 717)	1308342	296 825	1 605 167

SOMMAIRE

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011			
A. Principes comptables et méthodes d'évaluation			
1. Principes généraux			
2. Méthodes de consolidation	1		
3. Règles et méthodes d'évaluation	1		
B. Informations sectorielles	2		
C. Notes relatives au bilan et au compte de résultat	2		
1. Immobilisations incorporelles nettes	2		
2. Goodwill	2		
3. Immobilisations du domaine concédé	2		
4. Immobilisations corporelles nettes	2		
5. Immeubles de placement	2		
6. Participations dans les sociétés mises en équivalence	2		
7. Autres actifs financiers non courants	2		
8. Stocks et travaux en cours	29		
9. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie	2		
10. Besoin (excédent) en fonds de roulement	29		
11. Engagements de retraite et autres avantages au personnel	3		
12. Provisions pour risques et charges	3:		
13. Autres passifs courants	3:		
14. Excédent financier net et ressources de financement	3		
15. Chiffre d'affaires	3		
16. Informations sectorielles	3.		
17. Résultat opérationnel sur activité	3		
18. Paiement en actions	3		
19. Autres produits et charges financiers	3		
20. Analyse de la charge nette d'impôts	3		
21. Contrats de construction	3		
22. Transactions avec les parties liées	4		
23. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	4		
24. Litiges et arbitrages	4		
25. Principales sociétés consolidées et mises en équivalence au 31 décembre 2011	4		

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2011 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2011 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2010, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2011 (voir note A.1.1. « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 »).

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2011

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 sont sans impact significatif sur les comptes de VINCI Construction au 31 décembre 2011. Elles concernent principalement :

- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis »;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres »;
- les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiées en mai 2010.

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2011

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2011 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « Consolidation »;
- IFRS 11 « Accords conjoints »;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel ».

VINCI Construction mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle de fait, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI Construction détient 46,84 % du capital.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux réalisées en partenariat, sous forme de groupement ou de société de travaux en participation, qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

décem	

31 décembre 2010

	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	724	373	351	679	368	311
Mise en équivalence	248	19	229	244	36	208
Total	972	392	580	923	404	519

2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de financement ou de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010. En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat. Les coûts directement attribuables à l'acquisition, tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant le coût d'acquisition peut inclure la juste valeur des intérêts minoritaires si VINCI Construction a opté pour l'option du goodwill à 100 %.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

2.6. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

2.7. Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans le but de la revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1. Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et de la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note A.3.12. « Goodwill ».

3.1.3. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.4. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.11. « Engagements de retraite et autres avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.5. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4. «Contrats de construction »);
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.6. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses, qui privilégient l'utilisation de paramètres observables.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intra-groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

Il inclut le cas échéant, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des travaux de construction réalisés par des entreprises tierces, sur les ouvrages en contrat de PPP dont la contrepartie reçue figure au bilan en créances financières.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4. « Contrats de construction » présentée ci-après.

3.3. Produits des activités annexes

Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4. Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le Groupe, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5. Contrats de concessions

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

• de la part du concédant : modèle de l'actif financier. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêts. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des «prêts et créances » qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels. Ce modèle s'applique sur tous les contrats du Groupe signés en partenariat public-privé (PPP);

• il existe également le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le Groupe n'est pas concerné par ce traitement.

3.6. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.6.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

3.6.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, la juste valeur des actions a été estimée, à la date d'attribution, en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.6.3. Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France, trois fois par an, à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant cinq ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3.7. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique produits financiers des placements comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

3.8. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

3.9. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.10. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.12. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« *impairment test* ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« badwill ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions:

- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.16. Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.17. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.18. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.19. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société mise en équivalence.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.18. « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.20. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (cf. note A.3.28.2. « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.20.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie «Titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3.20.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie «Prêts et créances au coût amorti» comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet. Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.21. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.22. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.23. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

3.24. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A.3.25. « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.25. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (selon la classification AMF), des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte en résultat.

3.26. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

3.26.1. Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils respectent les critères définis par IFRIC 14.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10% du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définis et sont inscrits en charges au fur et à mesure

de l'appel des cotisations. La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.26.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les dotations (ou reprises) de provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture. La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.27. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire, ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.28. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

3.28.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique «Coût de l'endettement financier brut».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers, qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

3.28.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas : couverture de juste valeur, couverture de flux futurs de trésorerie et couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières...);
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné. La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « Actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières non courantes ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en « Actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ». La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

3.28.3. Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.29. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle de management, conformément à l'organisation interne du Groupe.

Les principales activités et/ou zones d'intervention des pôles sont les suivantes :

Pôle de management 1

- VINCI Construction France : intervient en France métropolitaine sur les marchés du bâtiment, du génie civil, de l'hydraulique et des services à travers un réseau d'implantations locales.
- Compagnie d'entreprises CFE : est leader sur les métiers de la construction au Benelux et acteur majeur mondial du dragage au travers de sa filiale DEME
- Sogea-Satom : exerce l'ensemble des métiers de la construction en Afrique.
- VINCI Construction Dom-Tom : exerce l'ensemble des métiers de la construction dans la France d'outre-mer.
- VINCI Construction Grands Projets : conçoit et réalise, partout dans le monde, de grands ouvrages complexes de génie civil et de bâtiment.
- VINCI Construction Terrassement : intervient essentiellement sur le terrassement d'infrastructures routières et ferroviaires.
- Dodin Campenon Bernard : participe à de grands ouvrages de génie civil en France.
- Filiales Europe centrale : interviennent en Pologne, République tchèque et Slovaquie sur les marchés du bâtiment, du génie civil, de l'hydraulique.

Pôle de management 2

- Soletanche Freyssinet : développe et met en œuvre des expertises dans les métiers à haute technicité du génie civil spécialisé, tels que structures, fondations spéciales, technologies du sol et de l'ingénierie nucléaire.
- VINCI Construction UK: exerce une activité régionale et nationale dans les métiers du BTP au Royaume-Uni.
- Entrepose Contracting : est un entrepreneur spécialisé dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans le domaine de l'énergie.

C. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (en milliers d'euros)

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31.12.2011
Valeur brute	120629	7928	(2 191)	4787	131153
Amortissements et provisions	(68 494)	(6956)	2150	2517	(70783)
Total valeur nette	52 135	972	(41)	7 304	60 370

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences logiciels et des brevets.

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur la variation de l'exercice.

2. GOODWILL (en milliers d'euros)

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Goodwill au début de l'exercice	810242	(19096)	791 146
Goodwill constatés dans l'exercice	36211		36211
Amortissements et provisions		(8 020)	(8 020)
Écarts de conversion et autres	20298	(4329)	15969
Total	866 751	(31 445)	835 306

Les principaux goodwill en valeur nette à la clôture sont :

	Valeur nette
VINCI Construction UK	202 466
Soletanche Bachy	170 628
Nuvia	139 865
Entrepose Contracting	114458
Entrepose Services	23 497
Holding COFOR	14 724
VMA	11 115
Structures Île-de-France	10 731
GFWA PTY LTD Australie	10 718
Sogetrav	9702
Freyssinet Menard Canada	9 407

Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers en millions d'euros

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2011.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par activité et par pays, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash flows d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements d'exploitation – variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des derniers plans triennaux disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

	Valeur nette	1	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie			Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
(en millions d'euros)	comptable du goodwill 31.12.2011	Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation avant impôts 31.12.2011	Taux d'actualisation avant impôts 31.12.2010	2011	2010
Soletanche Bachy	170,6	2,3%	1,5%	8,75%	8,13%	-	-
Entrepose Contracting	114,5	1,0%	1,0 %	8,75%	8,13%	-	-
Autres goodwill	550,2	0 à 8%	0 à 5%	8,66 à 16,24 %	8,63 à 15,2 %	8,0	2,0
TOTAL	835,3					8,0	2,0

3. IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCÉDÉ (en milliers d'euros)

			Écarts conv. variation de périmètre et		
	31.12.2010	Augmentation	Diminution	autres	31.12.2011
Valeur brute	5086				5086
Amortissements et provisions	(3 673)	(202)			(3 875)
Total valeur nette	1413	(202)	0	0	1211

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (en milliers d'euros)

4.1. Variation de l'exercice

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de péri- mètre et autres	31.12.2011
Valeur brute	2847875	382378	(206276)	112 065	3 136 042
Amortissements et provisions	(1840576)	(300920)	171652	(47 748)	(2 017 592)
Total valeur nette	1007299	81458	(34 624)	64 317	1 118 450

4.2. Répartition par nature

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	69 805	(7 502)	62 303
Constructions	272 304	(118 980)	153 324
Installations techniques, matériel	2 514 310	(1 739 267)	775 043
Mobilier de bureau, informatique, agencement	209 284	(149 887)	59 397
Immobilisations en cours	70 339	(1956)	68 383
Total valeur nette	3 136 042	(2 017 592)	1 118 450

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

4.3. Investissements de l'exercice

	31.12.2011
Terrains	5 053
Constructions	28 397
Installations techniques, matériel	276 740
Mobilier de bureau, informatique, agencement	18 679
Immobilisations en cours	53 509
Total investissements	382378

4.4. Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues au travers de contrats de location-financement représentent un montant de 97,2 millions d'euros au 31 décembre 2011. Elles concernent principalement des immobilisations destinées à l'exploitation.

5. IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31.12.2011
Valeur brute	12420	776	(139)	14717	27 774
Amortissements et provisions	(7 263)	(849)		(561)	(8 673)
Total valeur nette	5 157	(73)	(139)	14 156	19 101

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

6. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (en milliers d'euros)

6.1. Variation de l'exercice

	31.12.2010	31.12.2011
Valeur des titres en début d'exercice	392699	451 205
Augmentation de capital des entreprises associées	17 038	7042
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	63 446	58068
Dividendes distribués	(34776)	(35460)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	12798	(133)
Total valeur nette	451 205	480722

6.2. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les principales participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit:

	% détention	31.12.2010	31.12.2011
DEME (Filiale de CFE en Belgique)	50,00 %	318117	347 933
QDVC	49,00 %	13 257	14419

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

	31.12.2010	31.12.2011
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	1 259 238	1 299 072
Résultat opérationnel	111 536	112 941
Résultat net	62 997	58 0 68
Bilan		
Actifs non courants	1 102 848	1 266 899
Actifs courants	822 732	829 251
Capitaux propres	(425 889)	(460 991)
Passifs non courants	(581 167)	(782 955)
Passifs courants	(918 522)	(852 204)
Endettement financier net	(524432)	(462894)

7. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (en milliers d'euros)

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Créances financières PPP	57 321		57 321
Titres de participations	48 070	(20455)	27615
Autres actifs financiers disponibles à la vente	2165	(1 254)	911
Autres actifs financiers non courants	73 845	(3824)	70 021
Juste valeur des produits dérivés actifs	1		1
Fonds de pension - actif financier net excédentaire	24 165		24165
Total valeur nette	205567	(25533)	180034

8. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS NETS (en milliers d'euros)

	31.12.2010	31.12.2011
Stocks	301 092	279 939
Travaux en cours	23 339	35944
Total valeur nette	324431	315 883

9. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE, DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

	31.12.2010	31.12.2011
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1421141	1 578 157
Équivalents de trésorerie	641 649	707 849
Disponibilités	950950	1 075 901
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1592599	1783750

Les actifs financiers sont constitués essentiellement d'un placement auprès de la société mère VINCI, rémunéré à des conditions proches de celles du marché.

10. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT (en milliers d'euros)

	31.12.2010	31.12.2011
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	324431	315883
Clients et autres créances d'exploitation	6485316	7279205
Autres actifs courants	240 688	382933
Actifs d'impôts exigibles	46351	45934
Stocks et créances d'exploitation (I)	7 096 786	8 023 955
Dettes fournisseurs	3986780	4477448
Autres passifs courants	4571505	5 2 3 1 8 9 8
Passifs d'impôts exigibles	115446	98 607
Dettes d'exploitation (II)	8 673 731	9807953
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (I-II)	(1576945)	(1 783 998)
Provisions courantes	(1 338 549)	(1422067)
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	(2915494)	(3 206 065)

11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL (en milliers d'euros)

11.1. Engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite au 31 décembre 2011 s'élèvent au total à 145.053 milliers d'euros (dont 133.006 à plus d'un an) contre 136.591 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (dont 122.843 à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an s'élève à 12.047 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 13.748 milliers d'euros au 31 décembre 2010, et est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI Construction portant sur des régimes à prestations définies comprennent:

Les engagements portés directement par VINCI Construction ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé, il s'agit principalement des indemnités de départ à la retraite versées lorsque le départ à la retraite survient à l'initiative du salarié (conformément à la loi sur la Sécurité sociale actuellement en vigueur).

Les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques (VINCI PLC., Freyssinet UK) et le groupe CFE en Belgique.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement la France et la Belgique. Les provisions sont calculées, pour ces pays, sur la base des hypothèses suivantes:

Plan	31.12.2011	31.12.2010
Taux d'actualisation	5,00%	5,00%
Taux d'inflation	2,2%	2,1%
Taux de revalorisation des salaires	0 - 4%	0 - 4%
Taux de revalorisation des rentes	2 - 2,2%	1,9 - 2 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	1 - 20 ans	10 - 15 ans

Pour le Royaume-Uni, les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes:

Plan	31.12.2011	31.12.2010
Taux d'actualisation	5,10%	5,50%
Taux d'inflation	2,5 - 3,4 % (*)	3,4%
Taux de revalorisation des salaires	2,7 - 4,5%	2,6 - 4,2 %
Taux de revalorisation des rentes	3,4 - 3,8 %	3,1 - 5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	7 - 13 ans	7 - 15 ans

(*) Taux CPI: 2,5%; Taux RPI: 3,4%.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la *Building Block Method* qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2011. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2011 qui est retenue.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante:

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

	31.12.2011			31.12.2010		
(en millions d'euros)	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraite	(385,3)	(301,1)	(686,4)	(194,3)	(440,9)	(635,2)
Juste valeur des actifs financiers	166,9	276,1	443,0	5,0	401,6	406,6
Surplus (ou déficit)	(218,4)	(25,0)	(243,4)	(189,3)	(39,3)	(228,6)
Provisions reconnues au bilan	(128,0)	(17,1)	(145,1)	(126,2)	(10,4)	(136,6)
Actifs reconnus au bilan		24,2	24,2		20,6	20,6
Éléments non reconnus au bilan						
Écarts actuariels	80,3	32,1	112,4	52,1	49,5	101,6
Coût des services passés	10,1		10,1	11,0		11,0
Actifs non reconnus au bilan						

La charge actuarielle de retraite de l'exercice s'élève à 32,4 millions d'euros.

11.2. Autres avantages au personnel

Le montant de la provision pour autres avantages au personnel au 31 décembre 2011 au total s'élève à 21.358 milliers d'euros (dont 19.054 milliers à plus d'un an) contre 21.260 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (dont 18.722 milliers d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an, respectivement de 2.304 milliers d'euros et de 2.538 milliers d'euros au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent principalement les engagements relatifs aux médailles du travail.

11.3. Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 263 milliers au 31 décembre 2011.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)

	31.12.2010	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2011
Garanties données aux clients	360779	157 895	(80 758)	(16418)	(4187)	417 311
Pertes à terminaison	276 766	105 503	(119467)	(329)	(1 193)	261 280
Litiges	265 528	102436	(57 314)	(18872)	6095	297 873
Restructuration	8 030	6501	(5020)	(308)	(188)	9015
Autres risques courants	297 085	132370	(125 129)	(6778)	(3 965)	293 583
Actualisation prov. risques et charges courantes	(1 263)					(1 263)
Reclassement part à moins d'un an non courant	131 624				12644	144268
Risques courants	1338549	504705	(387688)	(42705)	9206	1422067
Risques sur filiales	28945	1711	(6030)		354	24980
Autres risques non courants	217 696	58420	(39437)	(3 182)	7 487	240984
Actualisation prov. risques et charges non courantes	(1634)					(1634)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(131 624)				(12644)	(144268)
Risques non courants	113383	60131	(45 467)	(3182)	(4803)	120062
TOTAL GÉNÉRAL	1451932	564836	(433 155)	(45 887)	4403	1542129

13. AUTRES PASSIFS COURANTS (en milliers d'euros)

Les autres passifs courants se décomposent comme suit:

	31.12.2010	31.12.2011
Clients - Avances sur travaux	858066	895944
Produits constatés d'avance	1042290	1456462
Comptes courants d'exploitation	844314	780 157
Dettes fiscales et sociales	1 176 329	1378889
Dettes sur immobilisations	20849	37986
Autres dettes courantes	613372	668 109
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages aux personnels part à moins d'un an	16285	14351
AUTRES PASSIFS COURANTS	4571505	5 2 3 1 8 9 8

14. EXCÉDENT FINANCIER NET ET RESSOURCES DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)

Le Groupe présente à la fin de l'exercice un excédent financier net de 2 293 272 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

	31.12.2010	31.12.2011
Autres emprunts et dettes financières (a)	(251 993)	(467 842)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(9 862)	(10 020)
Dettes financières non courantes	(261855)	(477 862)
Parts à moins d'un an des dettes financières à LT (a)	(62 489)	(68 695)
Comptes courants de trésorerie passif	(54682)	(5 603)
Autres dettes financières courantes	(39 136)	(10014)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(1 639)	(1 533)
Découverts	(492 612)	(512328)
Dettes financières courantes	(650 558)	(598 173)
DETTES FINANCIÈRES	(912413)	(1076035)
Juste valeur des produits dérivés actifs	606	306
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers		63
Prêt LT sur filiales consolidées part à moins d'un an	42606	7 031
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 421 141	1 578 157
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1 592 599	1783750
EXCÉDENT FINANCIER NET	2144539	2293272

⁽a) Emprunts et dettes financières à long terme, détaillés ci-après.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 1491,3 millions d'euros, de placements effectués auprès de VINCI rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

Dont trésorerie nette (cf. tableau des flux de trésorerie) :	31.12.2010	31.12.2011
OPCVM - Équivalents de trésorerie	641 649	707 849
Disponibilités	950950	1075901
Découverts bancaires	(492 612)	(512328)
TRÉSORERIE NETTE	1099987	1271422
Détail des emprunts et dettes financières à long terme (en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2011
Emprunts bancaires et autres dettes financières	139,4	214,4
Emprunts liés aux retraitements des locations financements	69,1	63,3
Emprunts groupe VINCI	105,9	258,8
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME (a)	314,4	536,5

Les autres emprunts et dettes financières ne font l'objet d'aucun covenant spécifique, à l'exception du crédit syndiqué et des crédits bilatéraux de CFE qui sont soumis à des covenants qui tiennent compte entre autres des capitaux propres et de la relation entre ceux-ci et l'endettement financier et du cash flow généré.

15. CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

	31.12.2011	31.12.2010
Chiffre d'affaires de l'exercice	14107	13118
. Chiffre d'affaires des sociétés entrantes	(86)	70
. Chiffre d'affaires des sociétés sortantes		
. Effet de change		(74)
Chiffre d'affaires à structure et change constants	14021	13115

À structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 6,9 % par rapport à l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)	31.12.2011	31.12.2010
. France (y compris DOM-TOM)	7729	6904
. Europe hors France	3 572	3401
. Afrique	1390	1516
. Amériques	559	561
. Moyen-Orient	213	258
. Asie	348	343
. Océanie	296	136
Total	14107	13118

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER	31.12.2011	31.12.2010
. Bâtiment	6046	5290
. Génie civil et terrassement	5601	5454
. Travaux hydrauliques	903	931
. Routes	695	645
. Facility management et autres services	306	292
. Montage et Promotion immobilière	157	118
. T.P. Environnement	131	152
. Prestations de services et autres	269	237
Total	14107	13118

16. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR DIVISION (en millions d'euros)

Exercice 2011

(en millions d'euros)		Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel sur activité	% du chiffre d'affaires
Pôle de management 1	VINCI Construction France, CFE, Sogea-Satom, VINCI Construction Dom-Tom, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement, Dodin Campenon Bernard et Filiales Europe centrale	9960	432	4,3%
Pôle de management 2	Soletanche Freyssinet, VINCI Construction UK et Entrepose Contracting	4201	182	4,3%
Holding et autres activités			10	
Éliminations		(54)		
TOTAL		14107	624	4,4%

Exercice 2010

(en millions d'euros)		Chiffre d'affaires	Résultat opération- nel sur activité	% du chiffre d'affaires
Pôle de management 1	VINCI Construction France, CFE, Sogea-Satom, VINCI Construction Dom-Tom, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement, Dodin Campenon Bernard et Filiales Europe centrale	9122	385	4,2%
Pôle de management 2	Soletanche Freyssinet, VINCI Construction UK et Entrepose Contracting	4041	183	4,5%
Holding et autres activités			10	
Éliminations		(45)		
TOTAL		13 118	578	4,4%

17. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ (en milliers d'euros)

	31.12.2011	31.12.2010
Chiffre d'affaires	14 107 159	13118181
Produits des activités annexes	69 688	70417
Produits d'exploitation	14176847	13188598
Achats (matières premières, fournitures, marchandises)	(3 140 135)	(3 097 070)
Sous-traitance et autres charges externes	(6948072)	(6301309)
Frais de personnel	(2929396)	(2705462)
Impôts et taxes	(169 535)	(161 865)
Autres produits et charges opérationnels	6223	9489
Dotations aux amortissements d'exploitation	(301 868)	(287 609)
Dotation nettes aux provisions d'exploitation		
. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.	(2388)	(54906)
. Dépréciation d'actifs	16357	21 839
. Engagements retraite et autres avantages	(8 302)	4716
. Risques et charges courants et non courants	(75 332)	(38 883)
Résultat opérationnel sur activité	624399	577 538

Les produits des activités annexes s'élèvent à 69,7 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 37,2 millions d'euros, de produits d'études, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction pour 9,8 millions d'euros et de produits locatifs pour 17,1 millions d'euros.

18. PAIEMENT EN ACTIONS (en millions d'euros)

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 36,7 millions d'euros avant impôt au titre de l'exercice 2011, dont 6,2 millions d'euros au titre des plans d'euros de performance.

18.1. Plans d'épargne Groupe

Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe dans le cadre des plans d'épargne sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois,
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période de souscription est obtenu par une formule analytique basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations historiques des plans entre 2002 et 2011 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE. Le coût d'indisponibilité des titres souscrits est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détient un portefeuille diversifié et qui se voit prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote correspondant à la rentabilité exigée par lui sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché sur la période d'indisponibilité des titres (5 ans). Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « value at risk ».

18.2. Options d'achat et de souscription d'actions

Le conseil d'administration de VINCI du 2 mai 2011 a mis en place un nouveau plan d'options sur action avec effet au 2 mai 2011.

Le conseil d'administration de VINCI du 9 juillet 2010 a mis en place un nouveau plan d'options sur action avec effet au 9 juillet 2010.

Le conseil d'administration de VINCI du 31 août 2009 a mis en place un plan d'options sur action avec effet au 15 septembre 2009.

Les justes valeurs des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type Monte Carlo.

Par ailleurs, la durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover, exercices anticipés) basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options attribuées sont les suivantes :

Plan	02.05.11	09.07.10	15.09.09
Volatilité (*)	26,93 %	34,22%	32,91 %
Rendement attendu de l'action	8,29%	7,24%	8,01%
Taux de rendement sans risque (**)	2,62 %	1,59 %	2,38%
Taux de distribution du dividende espéré (***)	4,05 %	4,99%	4,21%
Juste valeur de l'option (en euros)	7,66	4,43	5,65

^(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

18.3. Actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 2011	Plan 2010	Plan 2009
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	44,87	35,44	37,43
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	36,90	28,30	31,17
Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %)	82,25%	79,85 %	83,29%
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque (*)	1,81 %	0,97%	1,75 %

^(*) Taux à deux ans des obligations d'État de la zone euro.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

^(**) Taux à 5 ans des obligations d'État français.

^(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (en milliers d'euros)

	31.12.2011	31.12.2010
Dividendes perçus	2769	696
Résultat de change	(6055)	(1727)
Impact d'actualisation	(9 113)	(10 196)
Plus ou moins values de cession de titres et sortie de réserves	5 5 0 9	34925
Autres produits et charges financiers nets	(16410)	(5877)
Autres produits et charges financiers nets	(23 300)	17821

20. ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS (en milliers d'euros)

20.1. Analyse de la charge nette d'impôts

	31.12.2011	31.12.2010
Impôts courants et différés	(171 951)	(166775)
Taux d'impôt effectif	30,47 %	29,23%

20.2. Taux d'impôt effectif

Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées	564372
Taux d'imposition théorique	34,43%
Impôts attendus	(194313)
Perte de valeur des goodwill	(552)
Résultat taxé à taux réduit et autres taux	9754
Différentiel de taux (N/N-1)	(1 327)
Différentiel de taux (pays étranger)	46 176
Création (utilisation) de déficit reportable n'ayant pas donné lieu à impôt différé	(12888)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(16422)
Différences permanentes et divers	(2379)
Impôts effectivement constatés	(171 951)
Taux d'impôt effectif	30,47 %

20.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires, ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

Actif	Passif	Net
259519	67 081	192438

20.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2011 à 108,9 millions d'euros.

21. CONTRATS DE CONSTRUCTION (en millions d'euros)

21.1. Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées, ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne «Contrats de construction en cours, actifs». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne «Contrats de construction en cours, passifs».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat. Ces avances sont, le plus souvent, maintenues tout au long du contrat indépendamment du montant des travaux réalisés ou en cours.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Contrats de construction en cours, actifs	1 123	817
Contrats de construction en cours, passifs	(962)	(679)
Contrats de construction en cours	161	138
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	31409	36655
Moins factures émises	(31 248)	(36 517)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	161	138
Avances reçues des clients	(598)	(646)
Contrats de construction en cours, nets	(437)	(508)

21.2. Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et performance bonds	2371	353
Retenues de garanties	1776	524
Paiement à terme sous-traitants	1225	299
Soumission	68	
Total	5440	1176

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a notamment émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur du concessionnaire LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

22. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent:

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint. Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

22.1. Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction, a représenté un montant de 3 375 870 euros en 2011.

22.2. Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note C.6.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

23. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS (en millions d'euros)

(en millions d'euros)	Engagements donnés	Engagements reçus
Garanties solidaires des associés	1,7	
Cautions fiscales et douanières	15,8	
Contrats de location simple	298,7	
Sûretés réelles	50,4	1,0
Autres engagements	579,1	52,8
Total	945,7	53,8

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

24. LITIGES ET ARBITRAGES

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI Construction sont parfois impliquées dans des litiges relevant du cours normal de leurs activités. Les risques y afférant ont été évalués par VINCI Construction et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

- La Région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de quinze entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI Construction, et de onze personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI Construction, à lui payer une somme de 358 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. En mars 2011, le juge de la mise en état a fait injonction à la Région Île-de-France de préciser et de diviser sa demande en autant de sous-dossiers que de marchés, ce qui n'a pas encore été fait, et fixé début décembre 1011 un calendrier pour examiner diverses questions de procédure tenant à la recevabilité de la demande. La démarche de la Région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente ainsi qu'à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence* et l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la Région Île-de-France. Au 31 décembre 2011, le Groupe a traité ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.
- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % dans le cadre du projet de construction d'un tunnel dénommé Brightwater central. Suite à des difficultés géologiques rencontrées sur le chantier, lesquelles ont occasionné des retards et des surcoûts, le groupement a sollicité l'application du contrat alors que le King County a considéré que le groupement constructeur était défaillant, ce que le groupement conteste. Les parties ont mis en œuvre une procédure de médiation, tandis que le groupement a suivi la procédure contractuelle de résolution des litiges. Le King County a cependant décidé de saisir le tribunal de Seattle. Le groupement constructeur réclame une indemnité de 100 millions de dollars, tandis que le King County réclame au groupement un montant de l'ordre de 130 millions de dollars. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre huit entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation prononcée par le Conseil de la concurrence le 21 mars 2006. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

Les principaux litiges ayant pris fin au cours de l'exercice 2011 sont les suivants :

•Le 23 mai 2004, une partie des coques (superstructures) du terminal 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Les coques (superstructures) de ce terminal avaient été construites par un groupement constitué de plusieurs sociétés devenues filiales de VINCI Construction. Les travaux de reconstruction de l'ouvrage ont été pris en charge par la compagnie d'assurance qui garantissait cet ouvrage pour le compte du maître d'ouvrage. Suite au dépôt de leur rapport par les experts judiciaires, les parties en cause et leurs assureurs ont décidé de régler à l'amiable les conséquences financières indirectes de ce sinistre. Ce dernier n'aura donc pas d'incidence défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société ou du Groupe.

^{*} Devenu Autorité de la concurrence

25. PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET MISES EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE 2011

1 /	' C^	cié	+ 4	mi	no

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
VINCI Construction	IG	100,0

2/ Sociétés contrôlées

VINCI Construction France	IG	100,0
Bateg	IG	100,0
Botte Fondations	IG	100,0
Bourdarios	IG	100,0
Campenon Bernard Construction	IG	100,0
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,0
Chantiers Modernes BTP	IG	100,0
Dumez Île-de-France	IG	100,0
Dumez Méditerranée	IG	100,0
Dumez Sud	IG	100,0
EMCC	IG	100,0
GTM Bâtiment	IG	100,0
GTM Sud	IG	100,0
GTM TP Île-de-France	IG	100,0
Lainé Delau	IG	100,0
Les Travaux du Midi	IG	100,0
Petit	IG	100,0
Sicra Île-de-France	IG	100,0
Sobea Environnement	IG	100,0
Société d'ingénierie et de réalisation de construction	IG	100,0
Sogea Atlantique BTP	IG	100,0
Sogea Caroni	IG	100,0
Sogea Centre	IG	100,0
Sogea Nord-Ouest	IG	100,0
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,0
Sogea Picardie	IG	100,0
Sogea Sud	IG	100,0
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,0

2/ Sociétés contrôlées (suite)		
	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Sogea Travaux publics et Industries en Île-de-France	IG	100,0
VINCI Environnement	IG	100,0
Compagnie d'entreprises CFE (Belgique)	IG	46,8
BPC, Amart, Nizet Entreprises, Van Wellen, CLE, Engema, BPI, Vanderhoydoncks, CFE Polska, CFE Hungary, Cli Sa	IG	46,8
CFE Nederland	IG	46,8
Sogea-Satom	IG	100,0
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,0
VINCI Construction Dom-Tom	IG	100,0
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,0
GTM Guadeloupe	IG	100,0
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,0
SBTPC (La Réunion)	IG	100,0
Sogea Mayotte	IG	100,0
Sogea Réunion	IG	100,0
Soletanche Freyssinet	IG	100,0
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,0
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,0
Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd	IG	100,0
Cimesa (Mexique)	IG	80,0
CSM Bessac SAS (France)	IG	100,0
Freyssinet Australia	IG	100,0
Freyssinet France	IG	100,0
Freyssinet International et Cie	IG	100,0
Freyssinet Korea	IG	100,0
Menard	IG	100,0
Nicholson Construction Company Inc (États-Unis)	IG	100,0
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,0
Soletanche Bachy Chile	IG	98,9
Soletanche Bachy France	IG	100,0
Soletanche Bachy Pieux SAS (France)	IG	100,0

2/ Sociétés contrôlées (suite)		
	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Terre Armée Internationale	IG	100,0
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,0
VINCI PLC (Grande-Bretagne)	IG	100,0
Taylor Woodrow Construction	IG	100,0
VINCI Construction UK	IG	100,0
VINCI Investment Ltd	IG	100,0
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,0
Entrepose Contracting	IG	75,3
Entrepose Projets	IG	75,3
Entrepose Services	IG	75,3
Geocean	IG	75,3
Spiecapag	IG	75,3
Filiales Europe centrale	IG	100,0
Prumstav a.s (République tchèque)	IG	100,0
SMP CZ a.s (République tchèque)	IG	100,0
Warbud (Pologne)	IG	99,7
VINCI Construction Terrassement	IG	100,0
Dodin Campenon Bernard	IG	100,0

3/ Sociétés mises en équivalence

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
VINCI Construction France		
Sport Partenariat	ME	40,0
Compagnie d'entreprises CFE (Belgique)		
DEME (Dredging Environmental and Marine Engineering)	ME	23,4
Soletanche Freyssinet		
Freyssinet SA (Espagne)	ME	50,0
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	ME	50,0
VINCI Construction Grands Projets		
QDVC (Qatar)	ME	49,0

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué dans la note A.3.1 de l'annexe, le groupe VINCI Construction a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise financière de la zone euro, dont les conséquences notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : comme indiqué dans la note A.3.1.1 de l'annexe intitulée « Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des résultats à terminaison. Nous avons apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués par votre Groupe ;
- les tests de dépréciation des actifs non financiers : comme indiqué dans la note A.3.12 de l'annexe intitulée «Goodwill», le groupe VINCI Construction procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2012 Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Patrick-Hubert Petit Associé **DELOITTE & ASSOCIES**

Mansour Belhiba Associé





5 cours Ferdinand de Lesseps 92851 Rueil-Malmaison Cedex - France Tél.: + 33 1 47 16 39 00

Tél.: + 33 1 47 16 39 00 Fax: + 33 1 47 16 46 26 www.vinci-construction.com